Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique. (S.R.C.E.)

Dans le numéro précédent (bulletin 38) nous décrivions, avec des trémolos d'enthousiasme dans la plume, les avantages qu'apporterait le SRCE à la sauvegarde des corridors écologiques. Nous avions même l'inconscience de croire dans le calendrier annoncé, et déclarions qu'après l'enquête publique, le SRCE serait validé avant mai 2014.

C'était oublier que la sottise et l'égoïsme sont toujours en embuscade. Qu'on en juge : des dizaines, peut-être des centaines, d'espèces animales et végétales, qui avaient réussi à survivre depuis la nuit des temps, sont actuellement menacées par la fragmentation des habitats naturels (lignes ferroviaires, axes routiers ou autoroutiers, zones d'activités, urbanisation, etc...). Elles seront anéanties en quelques décennies si les liaisons entre les espaces où s'est réfugiée la vie sauvage subsistante ne sont pas préservées et remises en bon état.

Les Régions qui entourent la Picardie (Ile de France, Haute Normandie, Nord-Pas de Calais, Champagne-Ardenne) l'ont bien compris et ont établi puis validé le plan des continuités écologiques terrestres et aquatiques à préserver. Mais en Picardie cette urgence ne paraît pas évidente aux organismes socioprofessionnels invités à faire partie du Comité Régional Trame verte et bleue. Ils s'opposent à sa mise en place.

Une véritable guérilla s'est peu à peu organisée, et de réunion en réunion, d'atelier en atelier, a retardé l'ensemble du processus, obtenant malheureusement des accommodements préjudiciables à la réussite de l'objectif. C'est ainsi que certains « réservoirs de biodiversité » (terme désignant les habitats naturels) ont été supprimés sous prétexte qu'aucune espèce patrimoniale ne s'y trouvait. Cela permettait de supprimer également les corridors qui devaient les relier. Certains corridors herbacés calcicoles ont été rétrécis, réduits. Pour compenser ces pertes, furent ajoutés sans rire des espaces herbacés dits anthropiques comme des golfs ou des aérodromes!

Début janvier 2015 eut lieu à Beauvais, sous la présidence de Monsieur le Préfet de l'Oise, des directeurs de la DREAL et de la DDT, et du vice-président de la Région Picardie chargé de l'environnement, une ultime réunion destinée à clore les débats. C'était sans compter avec nos guérilléros. La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise, sans doute hantée par le spectre de l'échec du projet de centrale électrique au gaz sur le corridor écologique de Verberie (reliant les forêts d'Halatte et de Compiègne), dépensa des flots d'éloquence pour démontrer que le SRCE aurait un impact évident sur le développement économique et l'emploi. Probablement n'avait-elle pas encore réalisé que l'aménagement du territoire ne pouvait plus se faire de nos jours comme au 19ème siècle. La Chambre d'Agriculture, ne souhaitant pas être en reste, manifesta aussi son opposition. Probablement avait-elle oublié que parmi les espèces menacées les insectes pollinisateurs dont dépendent les récoltes se trouvent en première ligne. Et enfin il fallut endurer le concert des lamentations des Maires de l'Oise, prétendant redouter l'assaut des associations utilisant l'arme absolue du SRCE pour ruiner leurs projets...

Heureusement la conscience de la nécessité de préserver les éléments de liaison entre les réservoirs de biodiversité n'est pas totalement absente de la Région Picardie. Des scientifiques écologues, des chasseurs, des veneurs, dont la connaissance des cheminements de la faune est indiscutable, des naturalistes, le P.N.R, des associations, dont la SAFHEC, se sont regroupés sous le nom de « Collectif des biocorridors picards ». Leur but n'était pas de polémiquer avec des opposants obstinés, ce qui eut été peine perdue, mais de démontrer quelles sont les grandes voies de migration et de signaler les points critiques essentiels à protéger, bref de participer de façon constructive. Pour cela une étude de terrain, puis un film furent réalisés et des rencontres avec divers décideurs furent organisées.

Les services de l'Etat ont récemment présenté un nouveau calendrier des étapes à venir : nous les communiquons ci-après avec leurs délais à titre indicatif. L'expérience impose désormais une certaine circonspection.

Débat au Conseil Régional fin janvier 2015. Puis à partir de là, consultation administrative pendant 3 mois. Ensuite enquête publique pendant 1 mois (probablement pendant l'été, comme trop souvent), et adoption du SRCE en

octobre. Celui-ci sera transmis aux communes qui auront 3 ans pour l'intégrer dans leurs documents d'urbanisme. Cependant, en cas de révision ou de modification de P.L.U avant ces 3 ans, le SRCE devra être pris en compte.

Est-il utile d'insister sur l'importance de participer à l'enquête publique ? Nous avons tous un rôle à jouer lors de cette étape.

La morale de cette histoire encore inachevée est que l'intérêt général reste une notion totalement étrangère à certains. La moindre réglementation protectrice environnementale suscite toujours des réactions passionnées et passablement obscurantistes. Il serait temps d'affirmer haut et fort que la population humaine et ses impacts environnementaux croissent à une telle vitesse et à un tel niveau qu'ils obligent désormais à des modifications de comportement. L'extinction d'un grand nombre d'espèces avec qui nous partageons la vie sur terre serait un désastre, d'abord pour certains des opposants les plus virulents au SRCE, mais finalement pour l'ensemble du genre humain.

Jean-Claude BOCQUILLON.